



ACTE D'ENGAGEMENT SIMPLIFIE
Valant règlement de consultation

**Installation d'un dispositif de suivi piézométrique des zones humides de la Réserve Naturelle
Régionale du Lac de Malaguet**

1- Dénomination des cocontractants

Pouvoir adjudicateur

Stéphane RODIER

Président

Parc naturel régional Livradois-Forez

Maison du Parc

63880 SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT

Agissant en vertu de la délibération du 6 octobre 2021.

Cocontractant (à renseigner par l'entreprise)

Nom :

Adresse :

SIRET :

Possibilité de répondre au marché dans le cadre d'un groupement ou par le biais d'une sous-traitance. Dans ce cas, identifier chacun des membres du groupement ou sous-traitants (formulaires DC1-DC2-DC4).

2- Procédure de passation

Marché simple passé en procédure adaptée selon les articles L 2123-1 et R 2123-7 du code de la commande publique.

3- Objet de la consultation / Durée

CONTEXTE

Le Lac de Malaguet est une retenue d'eau créée au Moyen-Âge, localisée sur les communes de Monlet, Sembadel et Félines en Haute-Loire. Le site a été classé comme Réserve naturelle régionale (RNR) en 2014, les principaux intérêts justifiant un tel classement étant :

- Une qualité paysagère remarquable,
- Des gazons amphibies et des herbiers aquatiques d'une grande rareté présents sur les berges,
- Un complexe tourbeux incluant la plus importante accumulation de tourbe du plateau de La Chaise-Dieu.



Le syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez est gestionnaire de la RNR depuis son classement. Il a rédigé le programme d'actions décennal 2024-2033.

Pour plus d'information, se reporter au site internet de la Réserve : <https://www.reservenaturellemalaguet.fr/>.

L'un des objectifs à long terme de la Réserve est de **maintenir ou restaurer la fonctionnalité du lac et de son bassin versant**. Cela passe notamment par le suivi du niveau d'engorgement et du fonctionnement des zones humides avec l'action de révision du dispositif de suivi piézométrique. Des piézomètres avaient été installés en 2018 et avaient enregistré des données jusqu'en 2021-2022 (Figure 1). Le dispositif n'a pas été suivi précisément et les résultats sont difficilement interprétables. Tous les piézomètres ont donc été retirés à ce jour.

Une étude faite en 2025 a ensuite proposé un nouveau dispositif de suivi piézométrique des zones humides ciblées (précisant la localisation et le nombre de sondes à installer).

En 2026, le Parc se dotera d'une série de 11 enregistreurs de niveau ainsi qu'une sonde barométrique. Puis, il s'appuiera sur un prestataire pour réaliser la pose du dispositif de suivi piézométrique et de la sonde barométrique sur site (Figure 2) et pour analyser les données de la première année d'enregistrement (logiciel LeveLink).



Figure 1: Cartographie des piézomètres installés en 2018 sur le sectional à l'Ouest du lac



Figure 2: Cartographie de la localisation prévisionnelle des points de suivi des niveaux d'eau (Inselberg et Géosol'Eau, 2025)

Description du matériel qui pourra être acquis par le Parc :

- Enregistreurs de niveau et de température LevelLine ;
- Sondes barométriques LevelLine Baro ;
- Tube PEHD, diamètre 51*60mm à visser et crépiné ;
- Chaussette géotextile pour tube PEHD 51*60mm
- Bouchons de tête à visser pour tube PEHD 51*61mm,
- Bouchons de fond vissés pour tube PEHD 51*61mm,

CONTENU DE LA MISSION

L'objectif de cette prestation est d'accompagner le Parc dans l'installation et le suivi d'un dispositif de sondes piézométriques dans les zones humides sur les bordures ouest et nord du lac de Malaguet.

La mission consistera à :

- Paramétrer le matériel (enregistreurs et sonde barométrique)
- Poser le dispositif de suivi piézométrique et la sonde barométrique selon la proposition de l'étude de 2025 (Figures 2 et 3)
- Réaliser les sondages pédologiques à l'emplacement des piézomètres et en faire la description pédologique
- Réaliser un rapport de restitution de la mission terrain (localisation, description, paramétrages)

- Réaliser la compensation et une restitution graphique des chroniques piézométriques de la première année d'enregistrement et une analyse qualitative ;
- Supervision technique du personnel de la réserve au paramétrage des sondes - à la récupération et la compensation des données pour pouvoir réaliser les graphiques - pour avoir des premières clés de lecture des résultats.

La localisation de la sonde barométrique sera à décider avec le Parc au moment de son installation.

ID	Profondeur (mètre)	Crépine	Objectif
1	2	crépiné sur toute la longueur	Suivre la dynamique annuelle et interannuelle d'une émergence par transfert de charge
2	2.5	crépiné sur toute la longueur	Piézo ED_SO_Aval de l'étude de Pierre Goubet - Suivi long d'une émergence alimentée par transfert de charge faible
3	2.5	crépiné sur toute la longueur	EC_SO de l'étude de Pierre Goubet - suivi du transfert de charge, notamment pour évaluer l'évolution du gradient de charge avec les autres émergences du bas
4	2	crépiné sur toute la longueur	Suivi d'émergence avec bombement, évaluation de l'évolution du transfert de charge
5	2	crépiné sur toute la longueur	Suivi d'une émergence par transfert de charge en baisse d'alimentation dans zone tourbeuse sup. à 250 cm d'épaisseur
6	2.5	crépiné sur toute la longueur	suivi du niveau d'émergence en hauteur
7	2	crépiné sur toute la longueur	suivi des relations amont-aval des émergences et de l'éventuelle influence lacustre (soutien ?)
8	2	crépiné sur toute la longueur	Suivi d'une émergence de versant avec bombement
9	2	crépiné sur toute la longueur	suivi de la nappe de versant à la rupture de pente et des inondations
10	2	crépiné sur toute la longueur	caractériser et suivre le régime d'inondation des herbiers
11	0	crépiné sur toute la longueur	suivre le niveau d'eau du lac proche de l'exutoire où les profondeurs sont les plus importantes

Figure 3:Caractérisation des points de suivi. l'ID renvoie au numéro de la sonde sur la carte précédente (Figure 2) (Inselberg et Géosol'Eau, 2025)

RENDU, CALENDRIER ET ENGAGEMENTS

Le prestataire assurera son intervention conformément au contenu ci-dessus.

Phase 1 : Installation et paramétrage :

La phase de terrain sera réalisée au cours de l'automne 2026 (entre mi-octobre et mi-novembre au plus tard). Le prestataire devra informer le Parc de sa date de passage sur le site.

Suite à la phase de terrain, le prestataire remettra un rapport intermédiaire au Parc **au plus tard le 15 décembre 2026**. En tant que maître d'ouvrage, celui-ci pourra émettre des avis et demandes de compléments jusqu'au 10 janvier 2026. La version finalisée, constituant le bilan technique et financier de l'intervention 2026, sera transmise au Parc **au plus tard le 15 janvier 2027**.

Ce rapport détaillé comprendra :

- La cartographie du dispositif,
- La description pédologique des points de sondage
- La description du dispositif,
- La description des paramétrages

Phase 2 : Récolte et analyse des données :

Pour l'analyse de la première année d'enregistrement, le prestataire remettra un rapport intermédiaire au Parc **au plus tard le 15 décembre 2027**. En tant que maître d'ouvrage, celui-ci pourra émettre des avis et demandes de compléments jusqu'au 10 janvier 2028. La version finalisée, constituant le bilan technique et financier de l'intervention 2027, sera transmise au Parc **au plus tard le 15 janvier 2028**.

Ce rapport détaillé comprendra :



- Une restitution graphique des chroniques piézométriques de la première année d'enregistrement,
- Une analyse qualitative de la première année de chronique piézométrique,
- Un résumé de la mission, des résultats et de leur analyse (1 page).

Les rapports correspondant à cette mission seront fournis en version papier (un exemplaire couleur) et en version informatique (version Word et PDF, photographies en format jpeg). Les données cartographiques devront être compatibles avec QGis (projection Lambert93). Les logos des financeurs (**en annexe 1**) figureront sur la première de couverture, ainsi que le logo du Parc qui sera mentionné en tant que maître d'ouvrage.

Obligations concernant les données cartographiques et les études :

- Les photographies illustrant le rapport de suivi pourront être exploitées par le Parc dans le cadre d'une utilisation non commerciale, en mentionnant l'auteur de l'image ;
- Le prestataire s'engage à mentionner le Parc comme maître d'ouvrage des études dans toute communication interne ou externe ;
- Le Parc s'engage à mentionner le prestataire dans toutes les publications tirées des études ou des données cartographiques.

Le contrat sera conclu pour une période comprise entre la notification du marché et le 31/01/2028.

4- Critères de sélection des offres

Les critères de sélection de l'offre seront :

1. La valeur scientifique et technique, la méthodologie proposée : 50%
2. Le prix : 30%
3. Le délai d'exécution et le planning proposé : 20%

Conformément aux dispositions de l'article R 2123-5 du code de la commande publique, le Syndicat mixte du Parc naturel régional pourra négocier avec un ou plusieurs candidats ayant présenté une offre. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix.

Le budget maximal est de **6 500 € TTC**.

5- Pièces constitutives de la consultation

La présente lettre de consultation signée.



6- Montant de la prestation (à renseigner par l'entreprise)

Montant total du marché :

Montant HT :

Taux de TVA :

Montant TTC :

7- Délais de paiement et intérêts moratoires

Le paiement se fera sur présentation de la facture correspondante.

Les factures seront établies en un original et mandatées après certification du service fait. Ces factures sont à transmettre par voie dématérialisée sur la plate-forme Chorus Pro mise en ligne par la Direction Générale des Finances Publiques (ordonnance n°2014-697 du 26 juin 2014).

Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par la personne publique.

Le défaut de paiement dans le délai global précisé ci-dessus fait courir de plein droit des intérêts moratoires selon les modalités définies dans le décret n° 2008-1550 du 31 décembre 2008.

8- Acomptes

- Un acompte de 40% sera versé après validation du premier rapport sur présentation d'une facture ;
- Le solde de 60% sera versé à l'issue de la mission après acceptation par le Parc naturel régional Livradois-Forez du deuxième rapport d'étude sur présentation d'une facture.

Le montant d'un acompte ne peut excéder la valeur des prestations auxquelles il se rapporte.

9- Modalités de la consultation

Offre à remettre pour le **lundi 7 septembre 2026** – 12 h (dernier délai).

A l'adresse du Parc naturel régional ou sur place contre récépissé, aux bureaux du Parc de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (fermeture le vendredi à 16h30) ou par mail à l'adresse suivante achat.public@parc-livradois-forez.org avec accusé de réception.

Délai de validité de l'offre :

Le délai de validité de l'offre est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

10- Conflits d'intérêts



Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, déclare sur l'honneur ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique*.

(*) Lorsqu'un opérateur économique est, au cours de la procédure de passation d'un marché, placé dans l'un des cas d'exclusion mentionnés aux [articles L. 2141-1 à L. 2141-5](#), aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-10](#) ou aux [articles L. 2341-1 à L. 2341-3](#) du code de la commande publique, il informe sans délai l'acheteur de ce changement de situation.

Afin d'attester que le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, n'est pas dans un de ces cas d'exclusion, cocher la case suivante : ☐

DOCUMENTS REMIS PAR LE CANDIDAT A L'APPUI DE SON OFFRE

- ✓ Le présent document renseigné et signé
- ✓ Une note technique précisant :
 - La méthodologie mise en œuvre
 - Le délai d'intervention à réception de la commande
 - Les références de l'entreprise dans ce domaine
 - Le descriptif du matériel et des moyens humains
- ✓ Le devis
- ✓ Un RIB

Les prix sont fermes et définitifs.

Le.....

Signature et Cachet de l'entreprise

Le.....

Signature et Cachet du Directeur
du syndicat mixte du Parc naturel régional
Livradois-Forez



Annexe 1

(*) Logos de l'opération devant figurer dans les présentations et dans le rapport d'étude :



Logo de la Réserve



Logo des financeurs



Logo du commanditaire de l'étude